



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Defence Communications Division. (QD)
11 Laurier St./11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III, 8C2
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet VIP RFP	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8486-135152/D	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client W8486-135152	Date 2017-03-10
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$QD-035-26158	
File No. - N° de dossier 035qd.W8486-135152	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-04-07	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Weronski, Radek	Buyer Id - Id de l'acheteur 035qd
Telephone No. - N° de téléphone (819) 420-1774 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Questions provenant des soumissionnaires potentiels et des réponses du Canada

Q21 Aucune information n'a été donnée sur le fournisseur / le fabricant dans le JDT pour le « faisceau de câbles optiques CA2 1017643 », mentionné au niveau supérieur. Pouvez-vous fournir cette information?

R21 La Figure A-4 de l'Annexe A (biens) précise de façon erronée le « faisceau de câbles optiques CA2 1017643 ». Celui-ci sera révisé à « faisceau de câbles optiques CA2 0976654 ». La liste des pièces PL-0976421-3 précise correctement le CÂBLE ÉQUIPÉ, CA2, FAISCEAU DILATÉ À DEUX LC, no de GD CANADA (RÉF.) 0976654-1. La liste des fournisseurs agréés (LFA) indique plusieurs fournisseurs pour le N/P 0976654-1.

Q22 Est-ce que le fabricant du commutateur Ethernet doit seulement avoir un ensemble EREFE pour la mise à l'essai pour ESE ou des dispositions nécessaires doivent être prises pour tous les EREFE à être envoyés au fabricant du commutateur Ethernet, afin d'être installé et mis à l'essai pour ESE, ensuite être expédié comme une unité complète (avec les EREFE restants fixés)?

R22 Conformément à la Note 2 du dessin 0976590-1_Rev-_Redlined, de la modification technique (EC) DLCSPM-EC-16-001, l'évaluation du stress environnemental (ESE) doit être faite sur l'ensemble complet. Conformément à la PL-0976590-1_Rev-_Redlined, de l'EC DLCSPM-EC-16-001, l'ensemble complet comprend un commutateur Ethernet et deux EREFE électro-optiques déverminés. L'entrepreneur doit donc s'assurer que les EREFE électro-optiques déverminés sont fournis au fabricant du commutateur Ethernet de façon à ce que :

- l'ESE puisse être effectuée avec les EREFE électro-optiques déverminés installés dans le commutateur Ethernet, et
- l'ensemble mis à l'essai, avec les EREFE électro-optiques déverminés mis à l'essai et toujours installés, soit ensuite livré à l'Entrepreneur.

Le paragraphe 5.2.2.7 de l'Annexe A (biens) sera révisé afin de clarifier cette exigence.